

**31. Contrat du mariage de Pierre Lavigne avec Catherine de Salvage, de Yolet
(1554)******

III^{xx} XIX [= 79]

[Dans la marge : Yolet]

Mariaige pour Pierre Lavinhe et Catherine de Salvatges

L'an mil cinq cent cinquante quatre et le 27^e jour du
moys d'avril en la ville d'Aurillac, personnellement
estably Jehan Salvatges du lieu de Yeulet, lequel de
son bon gré etc. a donné constitué et assigné en dot
a Catherine de Salvatges sa filhe naturelle et
legittime, ensemble a Pierre Lavinha filz a Gerould
du villaige de Sémilhac paroisse susd. de Yeulet
mariez futurs illec presens, la some de sept
vingt cinq [= 145] livres tournois, plus une cotte bonette
doblée de demy hostade, deux gonelles de viscomte
garnyes de manches, plus ung lict garny
de quatre linseulhs, deux couetes a layne de
paisans, ung arment cinq cartes toille pour
ung coyssin une nape. Et pour les extrenez
de lad. Catherine une vache avec son veau
plus ung jument et troys holes sive fédas
garnyes de leurs agneaulx, lesquelles choses
led. constituant pour soy et les siens a promis paier ausd.
futurs mariez advant l'anel et advant que led.
mariaige se célèbre en face de sainte mère
esglize la some de cent livres tournois ensemble
lesd. robes lict et extrenez et le reste dud.
argent que sont quarante cinq livres tournois, a promis
paier a Saint Urbain prochain cinq livres tournois
et ainsin chacun an en lad. feste cinq livres tournois
jusquez a entier paiement. Et ainsi l'a promis etc.
juré etc. renoncé etc. observer etc. Presens messire Astorg La
Vinha prebste de Sémelhac et François Rantieyres
filz a Ramond du lieu de Yeulet et moy.

Barata notaire

ADC, 3 E 4/10

Remarques :

Holes = Ouilles = Fedes = Fedas = BREBIS

Viscomte, bonette, hostade : noms de toiles